

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 décembre 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 7 décembre 2023.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. GERLOT, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, Mme DANTON-GALLOT, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, Mme DA SILVA, M. LOUIS, M. DE ALMEIDA, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Étaient absents et excusés : M. THUILLIER, M. LAJOINIE, M. PERRIN, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme LEMAIRE, Mme BASSELIER, M. QUINCHE et Mme PICOT. M. THUILLIER, M. LAJOINIE, Mme DE SOUSA, Mme LEMAIRE, Mme BASSELIER et M. QUINCHE ayant respectivement donné pouvoir à Mme CABARTIER, M. HEWAK, M. MILLOT, M. LOUIS, M. DE ALMEIDA et M. LÉGLANTIER.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Dépenses d'investissement – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2024

SV/N° 2023 - 12 – 04

M. le Maire expose que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (décisions modificatives incluses) à l'exception des crédits nécessaires au remboursement des emprunts.

Aussi, afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de réduire les délais globaux de paiement,

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite des crédits suivants :

En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoirs : 6
Pour : 24
Contre :
Abstentions :

Opérations	Crédits votés en 2023 (BP + BS + DM)	Crédits pouvant être ouverts (1/4 des crédits votés en 2023)	Montants des ouvertures de crédits autorisés par anticipation proposés au Conseil Municipal
Acquisitions foncières (01)	14 100	3 525	3 525
Mobilier, matériel administratif (02)	10 000	2 500	2 500
Matériel de sécurité (05)	2 500	625	625
Matériel services techniques (06)	35 000	8 750	8 750
Mobilier urbain (07)	10 000	2 500	2 500
Travaux logements (19)	35 000	8 750	8 750
Éclairage public (22)	70 000	17 500	17 500
Travaux cimetière (23)	60 000	15 000	15 000
Espaces verts (24)	6 000	1 500	1 500
Travaux stades (26)	8 000	2 000	2 000
Signalisation (28)	26 500	6 625	6 625
Couvent des Récollets (79)	10 000	2 500	2 500
Vidéoprotection (94)	70 000	17 500	17 500
Revitalisation du centre-bourg (108)	57 500	14 375	14 375
Acquisition mobilier logements (116)	10 000	2 500	2 500
Réfection RD373 – Rue de Paris et Rue Léon Jolly	30 000	7 500	7 500
Total	454 600	113 650	113 650

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK